

LE CORONAVIRUS PROGRESSE VITE

Chacun a la possibilité d'agir pour aider à sauver des vies.

FORTE PROGRESSION

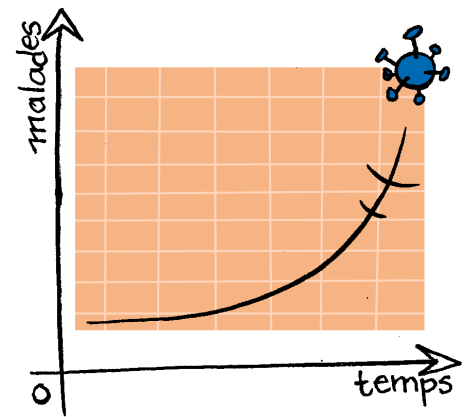
Ce mardi, le coronavirus avait fait au moins 7 063 morts dans le monde. En France aussi, il se développe très vite. Lundi, 1 210 personnes avaient été contaminées en 24 heures. Depuis l'arrivée du COVID-19 en France, 6 633 personnes ont été reconnues malades et 148 personnes sont décédées. En réalité, il y a plus de personnes touchées par le coronavirus.

Aujourd'hui, seules celles qui ont des problèmes de santé importants passent un test pour savoir si elles ont le coronavirus. Le plus souvent, la maladie ressemble à un gros rhume, une grippe... il n'y a alors pas besoin de faire de test. Mais le risque est de contaminer d'autres

personnes plus fragiles. Depuis plusieurs jours, les professionnels de santé sont très inquiets. Avant l'arrivée du coronavirus, l'hôpital était déjà en crise. Si la maladie continue à se développer, les professionnels de santé ne seront pas assez nombreux, les lits et le matériel manqueront pour accueillir les malades... C'est déjà le problème dans l'est de la France où il y a beaucoup de personnes touchées.

DIFFICILE D'Y CROIRE !

Samedi, le Premier ministre a annoncé que seuls les commerces importants resteraient ouverts : l'alimentation (boulangeries, supermarchés, boucheries...), les tabac-presse, les vendeurs et réparateurs d'ordinateurs...



Tous les autres, les bars, les restaurants, mais aussi les bibliothèques, les musées... sont maintenant fermés. Pourtant, dimanche, beaucoup de personnes ont profité de la journée comme si le coronavirus n'était pas là. Elles ne se protégeaient pas et ne protégeaient pas les autres... Sur internet, de nombreux professionnels de santé ont demandé de les aider : « On a besoin de toi, reste chez toi ! ».

LES ANNONCES DU PRÉSIDENT

Lundi soir, le Président s'est à nouveau exprimé. Il a fait plusieurs annonces. Chacun doit limiter ses déplacements.

COMPRENDRE LA GRAVITÉ

Le Président veut que les Français comprennent la gravité de la situation. Chacun doit agir pour protéger ses proches et pour permettre aux professionnels de santé de soigner le mieux possible.

RESTER CHEZ SOI

Comme en Italie et en Espagne, les Français doivent maintenant rester chez eux. Ils doivent limiter le plus possible leurs déplacements pendant au moins 15 jours. Ils peuvent seulement sortir pour faire des courses, se soigner, et aller travailler quand ils ne peuvent pas travailler chez eux.

ÉLECTIONS REPORTÉES

Dimanche, les Français ont été très nombreux à ne pas voter : 55,36 %. Près de 30 000 maires ont été élus dès le premier tour. Pour les autres, le 2^{ème} tour des élections municipales qui devait

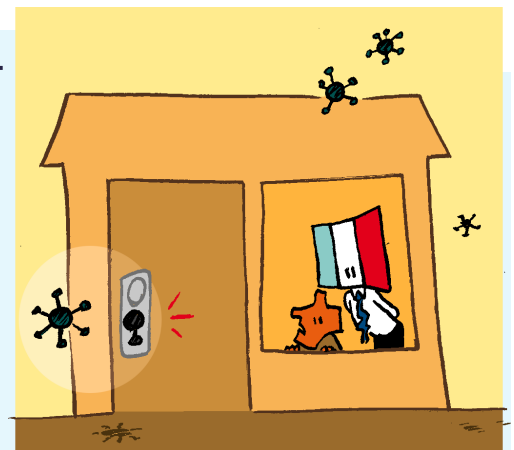
être organisé dimanche prochain va être reporté, peut-être en juin.

ARRÊT DES RÉFORMES

Le Président a expliqué que l'urgence est de lutter contre le coronavirus. La réforme des retraites et d'autres ne seront pas votées pour le moment. La ministre du Travail a aussi informé que la réforme de l'allocation chômage, qui réduisait les droits, ne débutera pas au 1^{er} avril. Elle est reportée en septembre.

MASQUES DE PROTECTION

Plus de 11 000 masques et des gels hydroalcooliques pour le lavage des mains ont été volés dans les hôpitaux. Le Président a annoncé la distribution de masques en priorité aux personnels hospitaliers et aux médecins, dès mardi, dans les 25 départements les plus touchés, puis dans les autres à partir de mercredi.



AIDES AUX ENTREPRISES

Emmanuel Macron promet des aides aux entreprises pour le paiement des cotisations, des impôts et pour le remboursement des prêts. Ils pourront être payés plus tard. Des salariés, qui ne peuvent pas travailler, seront au chômage partiel : 84 % de leur salaire net devrait être payé par l'État.

FERMETURE DES FRONTIÈRES

Ce mardi, à midi, les frontières de l'Union européenne ont été fermées, pour 30 jours. Cependant, les Français en voyage à l'étranger pourront rentrer.

SORTIES : LES DROITS ET LES INTERDITS ?

Après l'intervention du Président, le ministre de l'Intérieur a donné plus d'explications sur les sorties autorisées ou non.

TRAVAIL

Le Président a demandé à tous ceux qui le peuvent d'organiser leur travail à la maison, pour rester chez eux. Les déplacements sont autorisés pour ceux qui sont obligés d'aller travailler (professionnels de santé, vendeurs dans les magasins d'alimentation...). Les employeurs doivent leur donner un document expliquant qu'ils doivent venir travailler.

COURSES, SOINS...

Il est aussi possible de se déplacer pour aller faire des courses, se soigner, pour aider des personnes fragiles (faire les courses pour des personnes âgées...). Les parents séparés peuvent continuer la garde partagée des enfants. Mais il faudra toujours penser à ne pas être trop près les uns des autres...

CE QUI EST INTERDIT...

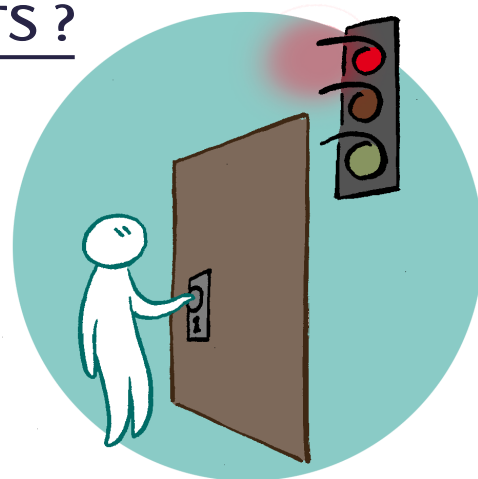
Inviter des amis, faire des repas de famille, pique-niquer dans un parc... ce n'est pas autorisé. Il faut essayer de voir le moins de personnes possible, pour limiter les contaminations.

CONTRÔLES, AMENDES...

100 000 policiers et gendarmes vont réaliser des contrôles. Ils vont vérifier que les personnes ne sortent pas de chez elles pour rien. Chacun devra remplir un papier (voir article ci-dessous) expliquant pourquoi il doit sortir. Si une personne ne respecte pas les nouvelles règles, elle devra payer une amende. Au départ, l'amende sera de 38 € mais elle pourrait rapidement augmenter à 135 €.

PRENDRE L'AIR...

Il est possible de faire un peu de sport mais pas en groupe. Par



exemple, il est possible d'aller courir seul. Sortir le chien, prendre l'air près de chez soi est aussi autorisé...

GARDER DES RELATIONS

Emmanuel Macron a appelé à rester en relation les uns avec les autres. Il invite à imaginer de nouvelles solidarités entre voisins, avec les personnes âgées... mais en restant à la maison. Il est toujours possible de prendre des nouvelles par téléphone, en vidéo sur internet...

DOCUMENT OBLIGATOIRE

Pendant les 15 prochains jours, toutes les personnes qui sortiront devront pouvoir expliquer pourquoi elles ne sont pas chez elles.

DOCUMENT À AVOIR

Avant de sortir, il faut maintenant compléter un document. Il est possible de l'obtenir sur le site internet du ministère de l'Intérieur, à cette adresse :

www.interieur.gouv.fr



DOCUMENT OBLIGATOIRE

Si vous n'avez pas internet ou pas d'imprimante, les informations peuvent être écrites à la main, sur une feuille.

QUE FAUT-IL DIRE ?

Sur le document, il est demandé le nom et le prénom, la date de naissance, l'adresse. Il faut ensuite expliquer pourquoi on sort :

- par obligation professionnelle
- pour faire des achats qui serviront à manger, à se laver...
- pour des raisons de santé (médecin...)
- pour des raisons familiales très importantes, pour aider des personnes fragiles, pour la garde des enfants
- pour un déplacement court : prendre l'air près de chez soi, faire un peu de sport, sortir le chien...

Il ne faut pas oublier d'ajouter la date et la signature.

PAS DE LOGEMENT ?

Quelles sont les solutions pour les personnes sans logement ?

24 associations, dont Médecins du monde, l'Auberge des migrants, Emmaüs... s'inquiètent de la situation des migrants. À Calais, à Grande-Synthe, des centaines de personnes vivent dehors, dans le froid, la peur, la fatigue... Elles vivent à plusieurs dans de petites tentes. Elles peuvent difficilement se laver les mains. Les associations demandent qu'elles soient accueillies et logées. Elles s'inquiètent aussi des mineurs isolés qui étaient hébergés dans les établissements scolaires aujourd'hui fermés. Il y a aussi tous les enfants qui ne pourront pas suivre les cours sur internet.

MÉDICAMENTS À ÉVITER

Des médecins conseillent aux personnes qui ont de la fièvre de prendre du paracétamol (Doliprane, Dafalgan). Ils pensent qu'il est mieux de ne pas prendre des anti-inflammatoires (Ibuprofène, Nurofen, Naproxène, Diclofanec...) qui pourraient aggraver les problèmes liés au COVID-19. Si vous avez des doutes, contactez un médecin.



COVID-19 ET CONSÉQUENCES

Depuis l'arrivée du COVID-19 en France, notre résidence a pris des mesures draconiennes pour protéger les résidents et les salariés. Plus aucun intervenant extérieur n'a le droit de venir dans nos murs, ce qui signifie : plus de coiffeur, plus de manucure, plus de gymnastique, plus d'activités manuelles... Seuls les médecins, les kinés, les pédicures, les orthophonistes ont le droit de venir mais, à l'entrée de la résidence, on les oblige à se laver les mains, à porter un masque et on prend leur température. Nous aussi, nous sommes obligés de nous laver systématiquement les mains avec une solution hydro-alcoolique, avant les repas. Les repas sont d'ailleurs un véritable réconfort dans cette période particulière. « *Heureusement que les livreurs et le boulanger sont autorisés à venir nous ravitailler* », fait remarquer Arlette, en souriant ! Dans la résidence, la vie paraît plus calme mais, heureusement, les animations en interne sont maintenues. « *Tout le monde fait ce qu'il peut* », confie Antoinette. Ce qui est vraiment dommage, c'est que les visites des familles soient interdites. « *Heureusement qu'il y a le téléphone* », reconnaît Paulette. Malheureusement pour eux, quelques résidents, obligés de sortir en consultation médicale ou pour des soins spécifiques, se retrouvent confinés dans leur chambre pendant 14 jours, à leur retour. Pour eux, « *C'est une expérience de patience !* », selon Simone et Paulette. Finalement, « *On n'est pas trop malheureux quand même. On prend notre mal en patience et on attend que ça passe, en pensant qu'il y a des situations pires que les nôtres* », reconnaît Arlette. Paulette, Antoinette, Simone, Colette et Michèle acquiescent face à cette remarque pleine de bon sens.



Atelier Méli-Mélo des mots,
Résidence ORPEA Saint André, Reims (51)

ÉCRIRE, C'EST...

Écrire, c'est d'abord le désir de s'exprimer
Écrire, c'est le plaisir de noircir une feuille de papier
Écrire, c'est raconter certaines périodes de sa vie
Écrire, c'est laisser un témoignage
Écrire, c'est exprimer ses sentiments profonds de la vie
Écrire, c'est l'art de jouer avec les mots et d'occuper l'esprit
Enfin, n'oublions pas que les paroles s'envolent mais les écrits restent.



M^{mes} Morin, Torzec, Houzé, Gouraud, Jeanne, MM. Droneau et Blandin, Résidence Aolys, Saint-André-des-Eaux (44)

JOURNÉE DE LA FEMME

Réflexions autour de la Journée des droits des femmes par des stagiaires du centre de formation de l'association REGAR, à Auch (32) :

- La Journée de la femme : je pense que c'est une journée spéciale pour les femmes. En ce jour, nous voulons être très belles, recevoir beaucoup d'attention, de fleurs, être aimées, appréciées et respectées.
- Parfois, en France, ce sont les femmes qui décident.
- Elles ont la liberté de sortir où elles veulent, avec qui elles veulent. Mais nous, étrangères, nous ne pouvons pas nous l'autoriser à cause de notre culture.
- Jeunes ou non, elles s'habillent comme elles veulent : mini-jupes, tops décolletés avec toutes les couleurs...
- Moi, cette année à Nice, je mettrai un bikini pour me baigner. Avant, je devais mettre une petite robe. Le plus important, c'est le respect mutuel.
- Moi, je me suis baignée pour la première fois à l'Isle-Jourdain mais jamais en Albanie.
- Pour moi, s'il y a de la confiance, la femme peut avoir toutes les libertés ! Sans confiance, pas de vie commune possible.

Lumnije, Jonilda, Skelqim, Mahabad Drita, Zulfiya, Naïma et Mustafa

Le 8 mars, qu'est-ce qui se passe ?
Qu'est-ce qui change ? Le savez-vous ? Je vais vous le dire ...
Le 8 mars, ils nous disent :
« *Aujourd'hui, c'est votre journée ! Ne lavez pas le linge, ne lavez pas la vaisselle ni les vêtements, laissez-les pour demain, demain vous pourrez le faire.* »
Le 8 mars, criez autant que vous pouvez, demandez ce que vous voulez. Recherchez la liberté et l'égalité, c'est votre droit mais attention juste aujourd'hui. Demain vous devrez oublier ce qu'il s'est passé et ... gardez-le au fond de vos archives pour l'année prochaine.

Mahabad